

CASSATION & CEDH · 01/10/2001

Mémoire en cassation — McDonald's

TYPE	JURIDICTION	DATE	PARTIES
Pourvoi / recours	La Cour de cassation	01/10/2001	De McDonald's France

FICHE DE SYNTHÈSE

Mémoire en défense — Cour de cassation · McDonald's France · 1er octobre 2001

Aperçu : mémoire en défense déposé pour McDonald's France devant les chambres civiles de la Cour de cassation, en réponse au pourvoi n° X 00-14 487 formé par Bernard Collorafi et les sociétés SEBOL, B et O et LES PINS.

L'essentiel

Le mémoire retrace l'historique du litige. Par contrat du 5 août 1987, McDonald's a donné en location-gérance pour vingt ans le fonds d'Antibes 1 (centre commercial Carrefour), moyennant une redevance de base de 12 % du chiffre d'affaires hors taxes et une redevance de service de 5 %. Collorafi, ancien directeur d'agence bancaire, a suivi la formation de neuf mois. Le contrat a été transféré à SEBOL. Après le recul de 1995, lié à l'ouverture d'un restaurant Quick, un contrat sur Antibes Nord a été conclu le 9 octobre 1996 (redevance de base portée à 20 %) et transféré à B et O. McDonald's rappelle la remise de l'information précontractuelle prévue par la loi Doubin du 31 décembre 1989 et souligne le caractère exceptionnel du litige.

Portée

Pièce de la phase de cassation : McDonald's y conclut au rejet du pourvoi et sollicite une indemnité au titre de l'article 700 du NCPC, en défense de l'arrêt d'appel attaqué.

Fiche établie automatiquement à partir de la transcription du document.

Source : bernardcollorafi.org/pièces/cour_de_cassation_memoire_mcdonald_s_01_10_2001/ — Dossier documentaire du procès Bernard Collorafi c/ McDonald's France (Antibes, 1987–2002). Le scan original fait foi.